

Qu'est-ce qui se passe dans l'Église?

Cette chronique a pour but de tenir nos lecteurs informés des déclarations, évènements, et défis les plus importants concernant l'Église au Canada, à Rome, et dans le monde entier.

Gardant à l'esprit que l'Église militante ne consiste pas seulement dans les groupes de la Tradition, mais aussi en tous ceux qui sont fidèles à la vraie Foi, même s'ils ne l'aiment ni ne la défendent pas comme ils le devraient, cette chronique désire faire connaître aux Catholiques tout ce qui se fait de bon, sans cependant oublier les trahisons modernistes; cette double perspective aidera à saisir la situation de l'Église dans toute sa complexe réalité.

Abbé Peter Scott

Traduction: Abbé Patrick Girouard

La levée des « excommunications »

Il ne fait aucun doute que l'évènement le plus important des derniers mois fut la levée des 'excommunications' des quatre évêques de la Fraternité St-Pie X le 21 janvier dernier (annoncée le 24). Notre Supérieur Général, S.E. Mgr Bernard Fellay, n'a alors pas hésité à exprimer au Pape sa « gratitude » pour « cet acte courageux » et à accueillir favorablement l'éventualité de discussions doctrinales au sujet de la crise sans précédent qui afflige l'Église.

Pendant, suite à ses lettres de demande puis de reconnaissance par rapport à cet acte canonique, Mgr Fellay s'est vu accusé de 'mollesse' par certains. Il nous semble donc important de remettre l'évènement dans son contexte. En effet, c'est grâce au pèlerinage très réussi de l'Année Sainte 2000 que Rome, très impressionnée par l'ampleur et l'esprit du pèlerinage de la Fraternité, s'est montrée intéressée vis-à-vis une réouverture des contacts et des discussions avec nous.

Les deux préliminaires

C'est en janvier 2001 que la Fraternité a décidé qu'elle ne chercherait ni n'accepterait de solution canonique ni de discussions théologiques d'importance tant que Rome n'aurait pas rempli deux conditions. Ces deux préliminaires étaient : 1- Une déclaration affirmant le droit de tout prêtre de célébrer la Messe traditionnelle; 2- Un acte unilatéral annulant les soi-disant 'excommunications'. La raison d'être de chacune de ces deux conditions était très simple : 1-Sans une garantie donnée à tout prêtre qu'il a le droit de dire la Messe selon le rite traditionnel, il ne serait pas possible de dire que cette Messe a droit de cité dans l'Église, et tout prêtre pourrait se voir obligé de célébrer selon le nouveau rite, ce qui est manifestement inacceptable; 2-À moins que la Fraternité et ses évêques soient reconnus comme étant Catholiques, ce qui serait un premier pas vers la reconnaissance d'un droit à contester les erreurs de Vatican II, il ne saurait y avoir de discussions doctrinales.

Or Rome ne se voyait même pas capable d'envisager l'éventualité de remplir ces deux conditions, et cela marqua le point d'arrêt de toute négociation. Pendant ce temps, les dirigeants de la Commission Ecclesia Dei et d'autres instances officielles firent tout en leur pouvoir pour diviser et conquérir le monde

de la Tradition. Leur premier pas en ce sens fut d'offrir une Administration Apostolique aux prêtres de Campos et de leur permettre de continuer à célébrer la Messe traditionnelle (2002). Ensuite, en 2005, les promesses romaines convinquirent plusieurs prêtres de quitter la Fraternité et de fonder l'Institut du Bon Pasteur. Un exemple de ce qu'ils reçurent par la suite est l'inscription dans les Statuts de cet Institut de l'usage EXCLUSIF de la Messe traditionnelle.

Le 1^{er} : La messe traditionnelle permise à tous les prêtres

Mais le Chapitre Général de la Fraternité, assemblé en juillet 2006, rappela la nécessité de l'obtention des préliminaires avant le début de toute discussion, surtout en ce qui concerne le statut canonique que les autorités romaines voulaient désespérément lui accorder. Conséquemment, Mgr Fellay, en octobre 2006, organisa une Croisade de Chapelets à l'intention du Saint Père, dans le but d'obtenir de Marie la libération de la Messe traditionnelle, de façon à ce que tous les prêtres puissent la célébrer. En quelques mois, les fidèles de la Tradition prièrent un million de chapelets, et le 7 juillet 2007 survint le fameux Motu Proprio Summorum Pontificum, lequel déclara non seulement que tous les prêtres avaient le droit de célébrer l'ancienne Messe, mais aussi que cette dernière n'avait jamais été abrogée. Malgré que ce document ait été promulgué exclusivement à l'intention de ceux qui NE CONSIDÈRENT PAS « la fidélité à l'ancien Missel » comme « une marque extérieure de leur identité », et qui ACCEPTENT « le caractère obligatoire du Concile Vatican II », et qui CROIENT qu'il n'y a « ni contradiction », « ni rupture » entre la Messe ancienne et



la nouvelle, et que la Messe traditionnelle n'est que la « forme extraordinaire » d'un rite unique, et que les deux Messes devraient « s'enrichir mutuellement », car « une exclusion totale du nouveau rite ne serait pas en accord avec la reconnaissance de sa valeur et de sa sainteté », malgré ces restrictions donc, la liberté universelle accordée à l'ancienne Messe a été une grande bénédiction pour l'Église.

Le 2^{ème} : La Levée des « excommunications »

En juin 2008, S.É. le Cardinal Castrillon Hoyos a lancé un ultimatum à notre Supérieur Général, où il menaçait, en termes à peine voilés, de déclarer la Fraternité schismatique si celle-ci n'accédait pas à ses demandes avant le 30 juin. On nous demandait d'accepter « sans délais » un statut canonique, en signe de gratitude pour le Motu Proprio de l'année précédente, et d'accepter dans la même foulée de cesser toute critique envers le Souverain Pontife et de ne pas nous considérer comme formant un « Magistère » qui serait supérieur au sien, ni d'opposer la Fraternité à l'Église, ni de continuer à blesser la « charité ecclésiale ». Telle fut la tentative romaine de forcer un accord sans avoir à remplir le devoir en justice que représente la 2^{ème} condition. Mgr Fellay reconnut alors le bluff, et manifesta clairement qu'il ne pouvait accepter ni ces conditions, ni un statut canonique qui nous enlèverait le droit de contester les erreurs de Vatican II. Rome ne réagit alors que par le silence.

Puis, lors de la Fête du Christ Roi d'octobre 2008, Mgr Fellay mit en branle une deuxième Croisade au but ambitieux de 1 million de Chapelets, afin d'obtenir la levée des 'excommunications'. Il envoya aussi au Cardinal Hoyos, le 15 décembre dernier, une lettre demandant formellement le retrait du décret d'excommunication, soulignant que les consécrations épiscopales de 1988 n'avaient été rien d'autre qu'une 'opération de survie' de la Tradition, et non pas un acte de rébellion. Il réaffirmait aussi la soumission de la Fraternité à la Primauté de Pierre, tout en insistant sur son droit à s'opposer à certains textes de Vatican II contraires au magistère de l'Église. Cette Croisade fut plus que réussie car, en janvier 2009, un total de 1, 703,000 chapelets furent dits par le clergé et les fidèles de la Tradition.

Le résultat de ces prières fut étonnant, immédiat, miraculeux, et ne peut s'expliquer que par la puissance du Rosaire. Car il est manifeste que le Pape n'est pas d'accord avec la Fraternité, et que son geste ne fut pas un signe de support vis-à-vis des positions doctrinales de la Fraternité par rapport à la Tradition et à Vatican II. Le Pape s'expliqua en effet clairement sur ce point lors de l'Audience Générale du 28 janvier 2009, lorsqu'il justifia son récent décret à ceux qui l'avaient blâmé d'avoir posé ce geste : « J'ai posé ce geste de miséricorde paternelle parce que ces prélats m'avaient souvent manifesté leur grande souffrance par rapport à leur situation. J'espère que mon geste sera suivi de leur sérieux effort à poursuivre les étapes ultérieures qui sont nécessaires pour atteindre la pleine communion avec l'Église, et qu'ils témoigneront ainsi une vraie fidélité et une

vraie reconnaissance du Magistère et de l'autorité du Pape et du Second Concile du Vatican. »

Le Pape ne pouvait exprimer plus clairement son désir que les Catholiques de Tradition acceptent les erreurs de Vatican II, et son point de vue selon lequel une telle acceptation est nécessaire à celle du Magistère de l'Église, même si les dites erreurs s'opposent au Magistère précédent. On peut donc se demander comment une telle contradiction est possible. La réponse est cependant assez simple : le Magistère est considéré comme quelque chose de 'vivant', et l'accepter, c'est accepter l'expression actuelle de la collégialité du Pape et des évêques, ainsi que la liberté religieuse et l'oecuménisme. Or la Fraternité ne pourra jamais s'y résoudre, car elle ne considère en effet les 'discussions' que comme l'opportunité rêvée de présenter la vérité Catholique qui s'oppose radicalement à la pensée 'moderniste' au sujet de l'Église.

Le grand avantage de ce décret ne réside pas dans son effet canonique, mais plutôt en ce qu'il vient enlever l'opprobre qui avait depuis des années marqué la Fraternité; celle-ci avait été jusque là considérée comme punie par une censure qui la discréditait comme étant hors de la communion ecclésiastique. Certains ont exprimé le regret que ce décret n'ait fait aucune mention de Nos Seigneurs Lefebvre et de Castro Mayer, dont la réputation a aussi besoin d'être rétablie. Or le décret déclare quand même que celui de 1988 était retiré et se trouvait, depuis le 21 janvier 2009, privé de tout effet canonique. Ceci implique dès lors que NN.SS. Lefebvre et de Castro Mayer ne peuvent plus être dits 'excommuniés'. Néanmoins, en continuant notre combat pour faire valoir les positions doctrinales qu'ils avaient toujours promues, nous finiront bien par obtenir publiquement et explicitement leur réhabilitation, et nous ne serons satisfaits par rien de moins.



Le pape met un frein à l'abus des annulations

Lors d'un discours devant la Rote Romaine, le 29 janvier 2009, le Pape Benoît XVI a demandé que soient appliquées les normes établies dans deux discours du Pape Jean-Paul II il y a plus de vingt ans, et qui demandaient l'arrêt du scandale de l'octroi de fausses annulations de mariage pour cause d'incompatibilité psychologique.

Zenit, le site Web officiel du Vatican, a cité le discours du Pape le jour même : « 'La valeur du mariage chrétien risque d'être pratiquement détruite si le sacrement est déclaré nul à cause de prétextes' a dit le Pape Benoît XVI... Citant le Pape Polonais, Benoît XVI s'est plaint de ce qu'on pouvait encore percevoir le besoin de protéger la communauté ecclésiale du « scandale de voir la valeur du mariage chrétien être pratiquement détruite par la multiplication des déclarations exagérées et presque automatiques de nullité de mariage dans les cas de mariages ratés, sous prétexte de quelque immaturité ou de faiblesse psychologique de la part d'une des parties contractantes »... Se référant à nouveau au discours de son prédécesseur, le Pontife a souligné la distinction entre une 'maturité psychique telle que vue comme but du développement humain' ; et la 'maturité canonique qui est plutôt le minimum requis pour établir la validité du mariage'.

Il a de plus parlé de la différence entre 'incapacité' et 'difficulté', réaffirmant la doctrine de Jean-Paul II selon laquelle il existe une différence entre 'incapacité' et 'difficulté' : "Seule une incapacité, et non une difficulté, à donner son consentement et à réaliser une véritable communauté de vie et d'amour peut invalider le mariage." »

Voilà donc des déclarations très fortes de la part du plus haut législateur et juge de l'Église, et elles sont renforcées par celles, similaires, de Jean-Paul II, et elles nous montrent que le système des tribunaux d'annulation de l'Église ne fonctionne tout simplement plus. Le pape distingue entre les conditions psychologiques rendant un mariage nul et invalide parce qu'elles rendent impossible le contrat, et celles qui en font un mariage raté sans toutefois invalider le contrat. Cependant, le problème est qu'une telle distinction est très difficile à établir dans la pratique. On aboutit donc au résultat suivant : les décrets de nullité sont très communément accordés pour cause de manque de discernement requis, suivant le Canon 1095 du Code de 1983. Comme le souligne lui-même le Pape, ces an-

nullations sont devenues « presque automatiques ». L'immatricité ou les problèmes psychologiques (si communs à notre époque moderne en dysfonctionnement) sont prétextes à un décret déclarant faussement qu'il n'y a jamais eu de vrai mariage entre tel et tel individus.

Annulations = divorces à la sauce catholique

Dans les faits, les annulations sont devenues la forme 'catholique' du divorce. C'est là exactement ce que le Pape signifiait lorsqu'il a réprouvé le «scandale de voir la valeur du mariage chrétien être pratiquement détruite'... ». Il ne fait aucun doute que la grande fréquence des annulations est une cause de scandale, car tous les Catholiques croient désormais que si leur mariage ne tient pas la route, ils n'auront qu'à demander une annulation; et il y a de fortes chances que celle-ci sera accordée pour cause de manque de discernement, c.-à-d. pour immaturité. Or, les Papes ayant perçu le problème depuis plus de 20 des 25 années écoulées depuis la parution du Code de 1983, on se demande pourquoi rien n'a encore été fait et pourquoi de fausses annulations sont encore accordées ? Y a-t-il quelqu'un qui accepte réellement l'autorité du Pape ? Pourquoi ce dernier ne renforce-t-il pas



ses déclarations au moyen de mesures disciplinaires ? On voit bien ici la contradiction interne du libéralisme, qui corrompt et détruit l'Église de l'intérieur.

Dès lors, devons-nous nous étonner de ce que la Fraternité St-Pie X refuse de reconnaître systématiquement de tels décrets ? Ou qu'elle refuse de marier des personnes se présentant munies d'un décret d'annulation d'un précédent mariage, quand la raison qui y est mentionnée est le Canon 1095 (ce qui arrive en grande majorité) ? Est-il donc surprenant que la Fraternité ait décidé d'instituer ses propres tribunaux, dans le but de se prononcer sur ces questions avec une certitude morale, et d'exclure des raisons suffisantes celles d'ordre psychologique qui sont hautement douteuses, et aussi afin d'examiner le contrat de mariage lui-même ? Que les fidèles de la Fraternité tirent de tout cela une salutaire leçon. Qu'ils refusent de sortir avec des personnes qui ont reçu des certificats d'annulation provenant du Novus Ordo, et qu'ils n'aillent point soumettre leurs délicats et difficiles cas de mariage à d'autres tribunaux que ceux de la Fraternité.

Msgr. Wach accepte la nouvelle messe

Msgr. Gilles Wach, fondateur et supérieur de l'Institut du Christ-roi, a donné une entrevue à L'Homme Nouveau, le 25 octobre 2008, dans laquelle il a clarifié les positions de son Institut, lequel dit occuper une position à mi-chemin entre la

Fraternité St-Pie X et les communautés de l'Indult de 1984. On peut trouver des extraits de cette entrevue dans le n°187 de la revue Fideliter. Msgr. Wach a donc déclaré qu'il acceptait la 'forme extraordinaire' de la liturgie tout en étant prêt à célébrer

la Nouvelle Messe; cette position est une conséquence directe de l'acceptation du principe selon lequel la Messe traditionnelle n'est que la forme 'extraordinaire' de la liturgie romaine. À la question lui demandant si ses prêtres allaient accepter de concélébrer la Messe Chrismale avec les évêques diocésains, il répondit : « Je ne vois pas pourquoi, si on nous le demande, nous devrions refuser un tel signe de communion. La compréhension est aussi une vertu, et il n'est pas défendu de l'avoir ; c'est même l'un des dons du Saint Esprit. De plus, le Pape lui-même a coutume de concélébrer avec ses Cardinaux ou avec les évêques, à Rome et ailleurs dans le monde. Je pense que toutes les communautés 'Ecclesia Dei' apprécient beaucoup le Pape. Pourquoi devrions-nous être plus Catholiques que le Pape ? »

Une telle position est une négation de tout ce qui est objectivement mauvais dans la Nouvelle Messe, et ouvre la porte à une coopération formelle à toutes sortes de sacrilèges. Elle

est la conclusion logique au fait de l'acceptation du compromis selon lequel la Messe traditionnelle n'est qu'une 'forme extraordinaire' du Rite Romain. Accepter de concélébrer n'est rien d'autre que participer à la révolution dans l'Église ; c'est un compromis et une capitulation qui annulent l'effet de la résistance au plan dogmatique. Peu importe combien un prêtre peut professer que « cette forme liturgique (i.e. extraordinaire) correspond parfaitement bien à l'enseignement théologique, dogmatique, et spirituel que nous avons reçu », comme le fait Msgr. Wach, car il se contredit lui-même et est complice du système moderniste tant qu'il ne refuse pas la Nouvelle Messe à cause de sa nocivité, et à cause de ce qu'elle n'exprime pas adéquatement cet enseignement, et qu'elle exprime plutôt un enseignement contraire qui corrompt et détruit la Foi. Devons-nous donc tellement être surpris de ce que les Catholiques traditionalistes refusent d'accepter que leur Messe soit reléguée au rang de 'forme extraordinaire' ?

Un autre prêtre quitte Papa Stronsay

Les politiques de compromis du Père Michel-Marie Sim, l'ancien supérieur des Rédemptoristes du monastère de l'île de Papa Stronsay (Écosse), ont subi un autre revers en décembre dernier. Cela est survenu avant même la levée des soi-disant 'excommunications', laquelle donna à la Fraternité une situation similaire à celle des anciens Rédemptoristes, mais sans compromis avec les erreurs de Vatican II, et sans qu'elle soit sous l'autorité d'un évêque diocésain du Novus Ordo.

Ce revers consiste en la déclaration publique d'un second prêtre, le Père Nicholas-Marie, C.Ss.R., concernant son départ de la communauté à cause de l'abandon par cette dernière du combat mené par la Fraternité St-Pie X. La communauté du Père Sim ne compte donc plus que deux prêtres. Le bulletin de la Fraternité en Grande-Bretagne rapporte l'essentiel de cette déclaration :

« Jusqu'à récemment notre communauté a considéré qu'il y a une crise de la Foi si grande que cela a créé un état d'urgence, lequel a justifié, et même a encouragé notre travail en tant que Rédemptoristes vivant en-dehors des structures officielles, pendant les vingt dernières années. Ses supérieurs et plusieurs de ses membres ont maintenant choisi de voir dans les récents développements romains une indication

que cet état d'urgence n'existe plus suffisamment pour qu'on continue de justifier une telle position, et qu'il devient dès lors possible et même impératif de s'intégrer dans les structures officielles. D'autres – et je suis du nombre – croient que la situation n'a pas changé dans son essence, malgré le Motu Proprio de 2007 (lequel est néanmoins clairement un pas dans la bonne direction), et que la cause première de l'état d'urgence n'est pas liturgique mais bien doctrinale, et n'est toujours pas résolue. Pour ma part, je continuerai à supporter et à travailler de concert avec la Fraternité St-Pie X, tout en m'efforçant de demeurer fidèle et de persévérer en ma vocation de Rédemptoriste, où et comme la Providence l'indiquera.

M'adressant à mes chers confrères Rédemptoristes, je voudrais faire miennes les paroles de Dom Laurence Fleichman, O.S.B. (un prêtre Brésilien ayant quitté le monastère Bénédictin du Barroux en France en 1988, quand sa communauté rechercha une régularisation semblable de son statut par les autorités romaines, alors que les problèmes doctrinaux, tout comme aujourd'hui, demeuraient non résolus), à son supérieur du temps, feu Dom Gérard Calvet. Il utilisa à nouveau les mêmes paroles en 2001, pour admonester les prêtres de Campos, au Brésil,

lorsqu'eux aussi visèrent leur propre bien au lieu du bien commun de la Tradition : 'Des milliers de fidèles attendent anxieusement que vous les confirmiez dans la Foi Catholique, dans le combat que la Divine Providence requiert de notre part, sans que jamais nous ne succombions à la fatigue, à la faiblesse, au chant de sirène de la légalité. Ce que Notre Seigneur demande, c'est le long martyr enduré goutte à goutte, et une claire et simple profession de Foi sans faire de compromis avec les modernistes du Vatican. Le Pape, oui ; la légalité, oui ; mais avant tout, il faut répondre à l'appel clair de Dieu au combat de la Foi.' »

Cette déclaration très simple souligne la nature doctrinale de notre combat, lequel a été abandonné par les 'Fils du Rédempteur' (comme Rome les a forcés à se désigner, puisqu'ils ne sont plus des Rédemptoristes), ce qui constitue un nouveau succès de la stratégie romaine vis-à-vis des Catholiques Traditionalistes : diviser pour régner. On doit féliciter le Père Nicholas-Marie pour son courage. Il demeurera sur l'île de Papa Stronsay, où il s'occupera des fidèles présents, lesquels, bien sûr, ont le bon sens Catholique de faire confiance et de suivre la Fraternité, au lieu de l'évêque d'Aberdeen et ses non-Rédemptoristes.

Le Vatican remercie les musulmans d'avoir ramené Dieu en Europe

Telle est la déclaration du Cardinal Jean-Louis Tauran, Président du Conseil Pontifical du Dialogue Interreligieux, faite lors d'une rencontre de théologiens, le 28 novembre 2008 à Naples, et rapportée par l'Osservatore Romano et par Reuters. Il a en effet remercié les Musulmans d'avoir ramené Dieu dans le domaine public européen, depuis qu'ils sont devenus une minorité significative, ce qui ne laisse pas d'autre choix aux adhérents de différentes croyances que de s'engager sur la voie du dialogue interreligieux.

Mais comment le pluralisme religieux pourrait-il ramener Dieu dans la société, alors que les membres des différentes religions ne croient même pas au vrai Dieu, Notre Seigneur Jésus Christ, Seconde Personne de la Sainte Trinité ? Comment peuvent-ils ramener Dieu dans la société, ceux qui refusent le règne social de Dieu, Sa miséricorde, et l'oeuvre inimaginable d'amour et de pardon de l'Incarnation et de la Rédemption ?

Un musulman converti contredit la position du cardinal

Il aura fallu m. Magdi Allam, un journaliste musulman converti et baptisé publiquement par le Pape lors de la Vigile Pascale du 22 mars 2008, pour s'élever avec justesse contre la position du bon Cardinal et du Pape le soutenant. Pour ce faire, il posta sur son web site, le 20 octobre 2008, une lettre ouverte au Pape, en réponse à la préparation du forum Catholique-Musulman de novembre dernier. M. Allam fit part au Pape de son inquiétude face « à la sérieuse déviation religieuse et morale qui s'est infiltrée et s'est répandue jusqu'au coeur de l'Église », et lui dit qu'« il est vital pour le bien commun de l'Église Catholique, l'intérêt général de la Chrétienté, et pour la civilisation occidentale elle-même » que le Pape se prononce de « façon claire et irrévocable » sur la question de savoir si l'Islam est une vraie religion.

M. Allam a dit au Pape qu'il s'opposait spécifiquement à ce qu'avait dit le Cardinal Tauran lors d'une conférence d'août 2008, à savoir que l'Islam est une religion promouvant la paix, mais que « certains croyants avaient trahi leur foi » en l'utilisant comme prétexte à la vio-



lence. « La réalité objective, et je vous dirai ceci en toute sincérité et animé d'un esprit constructif, est exactement contraire à ce qu'imagine le Cardinal Tauran », a dit M. Allam au Pape. « L'extrémisme et le terrorisme islamiques sont les fruits mûrs des enseignements du

Coran et de la pensée et des actions de Mahomet. » (www.catholic.org).

Il nous faut admirer le courage de ce converti. Car il fut abandonné dès le début, lorsque après sa conversion, il utilisa son journal pour condamner l'Islam. En effet, non seulement ne reçut-il aucun soutien du Vatican, mais il fut en outre désavoué par une déclaration du Père Lombardi (Secrétaire de Presse du Vatican) disant que, lorsque l'Église recevait en son sein un nouveau converti, cela ne signifiait pas qu'elle en endossait les opinions sur tous les sujets. Qu'une telle déclaration, minant l'importance de sa conversion de l'Islam, vienne de la part de l'Église même qui l'a reçu, serait considéré, même par les gens du monde, comme un coup de poignard dans le dos. Mais les modernistes la justifient au nom de l'oecuménisme. Néanmoins, M. Allam continue à avoir le courage d'éclairer le Pape et les Cardinaux sur les méfaits d'une fausse religion. Puisse Dieu le récompenser, car le monde ne le fera pas.

Un diocèse du Québec refuse le Motu Proprio

Un article du 7 février dernier, paru dans Le Quotidien, traite du refus de Mgr Rivest, évêque de Chicoutimi (Québec), de permettre la Messe traditionnelle comme le veut le Motu Proprio Summorum Pontificum, et cela malgré une pétition de 140 personnes en réclamant la célébration, et malgré la disponibilité d'un prêtre capable de la célébrer.

Les signataires en appelèrent de la décision auprès de la Commission Ecclesia Dei à Rome, au début de septembre 2008 et, en date de l'article mentionné, ils n'en avaient encore reçu aucune réponse. Ce qui s'avère des plus intéressants dans cette affaire, ce sont les raisons du refus invoquées par le Curé de la paroisse du Sacré-Coeur de Chicoutimi, Mgr. Jean-Roch Gauvin. En effet, il dit que les 140 personnes ne constituent pas un groupe stable, vu qu'elles ne viennent pas toutes d'une même ville, et que certaines d'entre elles ne sont que des enfants! Toutefois, il fit aussi part de ses motivations profondes : « Cela va plus loin que le latin et le chant grégorien, avec lesquels je n'ai aucun problème. Ils (les fidèles voulant la Messe tridentine) se servent du Missel d'avant le Concile, le Missel dans lequel on peut trouver des prières parlant de la vengeance de Dieu, plutôt que du Dieu qui est amour. Il s'y trouve des prières pour la conversion des Juifs, qui y sont dépeints comme des gens méchants qui ont tué le Christ. Il s'agit là d'une théologie du passé, d'une vision fautive à laquelle, heureusement, nous avons échappé. » Il continua en disant que si Rome n'appuyait pas l'évêque sur ce sujet, il recommanderait à ce dernier de présenter sa démission. On comprend donc que la question de la Messe traditionnelle est d'une grande importance pour l'Église tout entière.